

PRÉFECTURE DU VAL-D'OISE
Direction départementale des territoires
Service Urbanisme et Aménagement Durable
Pôle foncier

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE

Communes d'Ambleville, Omerville, Saint-Gervais, Montreuil-sur-Epte et La Chapelle-en-Vexin

Par arrêté n° 2021-16498, le préfet du Val-d'Oise a prescrit, au profit du Syndicat Intercommunal et Interdépartemental des Eaux de Bray-et-Lû, l'ouverture d'une enquête publique unique portant sur la déclaration d'utilité publique de la dérivation des eaux du captage d'eau potable « Source Gratte-sel » n°125-7X-1031 situé à Ambleville, à l'instauration des périmètres de protection, de servitudes d'utilité publique, à la déclaration au titre du code de l'environnement et à l'autorisation sanitaire d'utilisation d'eau en vue de la consommation humaine au titre du code la santé publique.

Cette enquête unique se déroulera du lundi 8 novembre au vendredi 10 décembre 2021 inclus.

Pendant ce délai, les personnes intéressées par ce projet pourront prendre connaissance du dossier dans les mairies concernées et consigner leurs observations sur les registres ouverts à cet effet dans chaque mairie, aux heures habituelles d'ouverture au public de leurs bureaux.

Le siège de l'enquête est fixé à la mairie d'Ambleville, rue de la mairie, 95170 Ambleville.

Elles pourront également transmettre leurs observations par écrit au commissaire-enquêteur dans les mairies concernées ou adresser un courriel à l'adresse suivante : syndicateaux95@gmail.com

Les courriers et courriels seront annexés au registre d'enquête du siège de l'enquête dès réception et tenus à la disposition du public.

Les courriers et courriels réceptionnés après la clôture de l'enquête, soit le 10 décembre à 17h ne seront pas pris en compte (heure de fermeture du siège de l'enquête).

Le dossier d'enquête pourra être consulté sur un poste informatique mis à disposition du public à la mairie d'Ambleville et sera également consultable sur le site internet suivant : www.ambleville.org

Madame Françoise CORDIER, est nommée commissaire-enquêteur pour conduire cette enquête.

Le commissaire-enquêteur se tiendra à la disposition du public afin de recevoir les observations et déclarations des intéressés à la mairie d'Ambleville, siège de l'enquête publique, aux dates et heures précisées ci-après :

Mairie d'Ambleville

– **lundi 8 novembre 2021 de 14h à 17h**

– **mardi 23 novembre 2021 de 14h à 17h30**

– **vendredi 10 décembre 2021 de 14h à 17h**

En complément du dossier déposé en mairies et de la rencontre avec le commissaire enquêteur, des informations peuvent être demandées à Mr SLIMANI, Conseil départemental du Val-d'Oise, Direction de l'environnement – Service eau et assainissement, tél. : 01.34.25.37.27 / mél. : smail.slimani@valdoise.fr

Le commissaire-enquêteur dispose d'un délai de 30 jours à compter de la clôture de l'enquête pour rédiger son rapport et ses conclusions motivées.

Les conclusions émises par le commissaire-enquêteur seront communiquées à toute personne concernée qui en fera la demande au préfet du Val-d'Oise ou aux maires concernés et seront publiées sur le site Internet de la préfecture du Val-d'Oise.